

DOSSIER D'AFFILIATION

Saison 2020-2021

A vérifier, compléter et signer
IMPERATIVEMENT PAR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION
(et non par le président de section ou le correspondant)

Contenant :

AFFILIATION - LICENCES

- * Procédure d'affiliation de votre association et de prise de licences (ce document)
- * Demande + Bordereau d'affiliation de l'association (2 documents)
- * Liste des activités
- * Coordonnées des sections composant l'association
- * Demandes de renouvellement de licence (pré-remplies)
- * Bulletin d'inscription d'un nouveau membre (demande de licence)
- * Bordereau d'envoi de demandes de licences
- * Fiche tarifaire

ACTIVITES SPORTIVES

- * Dates et lieux de réunions de rentrée d'activités sportives

CERTIFICATS MEDICAUX

- * Les certificats médicaux à l'Ufolep Marne
- * Questionnaire de santé



Procédures AFFILIATION et LICENCES

pour les associations pratiquant des activités sportives

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT
En rouge INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES NOUVEAUTES

L’AFFILIATION de votre association

1) DEMANDE D’AFFILIATION association / personne morale (document format A4)



- * Pour les associations renouvelant leur affiliation, ce document est pré-rempli. Mentionnez les éventuelles modifications, notamment pour le correspondant ou au sein du bureau (Président, Secrétaire, Trésorier)
- * Cochez toutes les activités sportives pratiquées pendant l’année dans le cadre de votre association, afin de bénéficier d’une couverture assurance adaptée.
- * Faites signer le document d’affiliation en bas de la page par le Président, ainsi que la feuille « Liste des activités Ufolep »

2) BORDEREAU D’AFFILIATION associations (document format A4)



- * Complétez le document (associations pratiquant des activités UFOLEP)
- * Faites signer le document par le Président.

3) En cas de changement des statuts, du bureau, et pour toute nouvelle association



- * Joindre une copie de déclaration en Préfecture et un exemplaire des statuts.

4) A votre dépôt ou envoi de ces pièces



Joindre un chèque du montant correspondant, à l’ordre de La ligue de l’enseignement 51

- * L’affiliation est valable du 1er septembre au 31 août de la saison.
- * Avec l’affiliation, vous bénéficiez de la revue nationale de l’UFOLEP "Enjeu" ainsi que des services (voir feuille de service UFOLEP)

La prise de LICENCE UFOLEP

- * Les demandes de licences individuelles ne peuvent être prises en compte qu'une fois la demande d'affiliation de l'association effectuée.
- * Les licences UFOLEP sont de plusieurs types (R1 à R6d) suivant le niveau de risque lié à l'activité pratiquée, ce qui détermine un type de couverture assurance. Il est indispensable de vous référer à la liste des activités jointe au dossier d'affiliation.



1) Chaque licencié :

- * Complète son bulletin d'inscription individuelle ou pour les renouvellements, vérifie et corrige au besoin son contenu.
- * **renseigne la date du certificat médical, si celle-ci doit être présenté ou renouvelé son certificat.**
- * Si il souhaite contracter une assurance complémentaire individuelle de personne (C.I.P.) : un document spécifique en 2 volets est à compléter par le responsable d'association et à joindre à la demande.
- * Date et signe le bulletin.
- * Toute demande de licence individuelle doit être accompagnée d'un certificat médical :



⇒ Pour les licences nécessitant un certificat médical, celui-ci doit être daté de moins d'un an et doit posséder la mention « ne présente pas de contre-indication à la pratique en compétition »

Désormais le Président de l'association peut faire le choix de faire procéder lui-même à la vérification et à la conservation des certificats médicaux. Ce choix sera mentionné au volet « les activités pratiquées au sein de l'association » de la demande d'affiliation et sera définitif pour la saison.

- * Contrôle d'honorabilité : cela concerne l'ensemble des responsables, des dirigeants et des animateurs.

L'article L.212-9 du code du sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, animation, entraînement ou encadrement d'activités physiques et sportive, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiant, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, fraude fiscale,...

CONTROLE D'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS SPORTIFS (Dispositif Ministère des sports)

Si je sollicite une licence dirigeant.e et/ou animateur.trice, cette licence me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront susceptibles d'être transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

(Les informations sur votre lieu de naissance doivent être renseignées. Elles sont nécessaires pour la vérification d'honorabilité).

Etes-vous né en France ? Oui, compléter : No du département Ville Code postal

Non, compléter : Nom du pays Ville

Votre Père : Nom Prénom

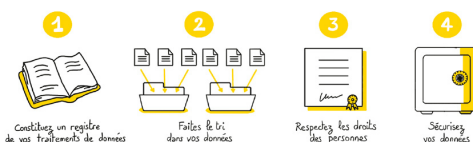
Votre Mère : Nom Prénom

- * **Procédures RGPD** (Voir feuille annexe « procédures RGPD »)

RGPD

PASSER À L'ACTION

en 4 étapes



Fédération sportive de
la **ligue de l'enseignement**
un avenir par l'éducation populaire



- * Pour les licences moto, joindre obligatoirement une copie du CASM pour toute première demande de licence dans la Marne.
- * Pour les licences auto, joindre obligatoirement une copie du permis B ou F.

2) Le correspondant de l'association :



- * joint le bordereau d'envoi de licences dûment rempli, ainsi que le règlement correspondant, libellé à l'ordre de **La Ligue de l'Enseignement de la Marne**.

- ⇒ Le dépôt de demandes de licences ne garantit pas leur homologation qui ne sera effective qu'après contrôle par l'UFOLEP.
- ⇒ L'homologation de la licence et les garanties responsabilité civile individuelle et accidents corporels apportées à l'adhérent, sont effectives **à la date de réception ou de dépôt au siège de l'UFOLEP** de la demande.
- ⇒ Après traitement, les licences sont expédiées au correspondant de l'association à l'adresse mentionnée sur la demande d'affiliation.
- ⇒ A réception, chaque licencié colle sa photo et signe sa licence pour vérifier et authentifier les renseignements portés.



Informations complémentaires

- * Toute pratique sportive nécessite la prise d'une licence UFOLEP, même si cette pratique n'entre pas dans le cadre d'un championnat.
- * Pour toute information sur l'assurance, prenez contact avec notre service **Teddy DUCROT** - apac@laligue51.org - tél. : 03 26 84 37 572



LES BONNES ASTUCES



- * Les dossiers complets peuvent être retournés dès réception de celui-ci, au siège de la Fédération où ils seront pré-enregistrés.
- * Ce pré-enregistrement peut aussi être effectué en ligne par le Président, le Trésorier ou le correspondant via l'outil **WebAffiligue**. La démarche via WebAffiligue peut également se faire pour les licences.

Vous pouvez à tout moment prendre contact avec la Ligue de l'Enseignement pour l'obtention des identifiants et mots de passe d'accès, des conseils quant à l'utilisation de ces outils en ligne ou une aide à la constitution du dossier d'affiliation.

Les dates des diverses réunions ainsi que tous les documents en téléchargement sont sur le site www.ufolep51.org.